Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260605-DCM2026_06_08-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 5 JUIN 2026. N°2026-06-08

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	18

Le vendredi 5 juin 2026 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 29 mai 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Vanessa SMECCA, ayant donné pouvoir à Madame Virginie BEGOC, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER, Monsieur Maxime COADOU, ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER et Monsieur Hervé KERGUIDUFF, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN

Madame Morgane LAOT a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE BADMINTON DE SAINT-PABU

Madame Armelle JAOUEN précise que Monsieur Hervé KERGUIDUFF appartient à l'association de badminton et que de ce fait il ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de l'organisation de la soirée années 80, évènement gratuit, organisé par le club de badminton, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 €.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association de Badminton de Saint-Pabu

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 5 juin 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Morgane LAOT